

dans toute lutte avec nos voisins. Les provinces anglaises, séparées comme elles le sont à présent, ne pourraient pas se défendre seules. Nous avons des devoirs à remplir vis-à-vis de l'Angleterre et pour obtenir son appui pour notre défense, nous devons nous aider nous-mêmes, et nous ne pouvons atteindre ce but sans une confédération. Quand nous serons unis, l'ennemi saura que s'il attaque quelque partie de ces provinces, soit l'Île du Prince-Edouard, soit le Canada, il aura à rencontrer les forces combinées de l'empire. Le Canada, en demeurant séparé, serait dans une position dangereuse si une guerre se déclarait. Quand nous aurons organisé un système de défense propre à pourvoir à notre protection mutuelle, l'Angleterre nous ouvrira ses trésors pour veiller à notre défense. (Applaudissements.) J'ai déjà dit, ailleurs, que par son territoire, sa population et sa richesse, le Canada était supérieur à chacune des autres provinces, mais qu'en même temps il manquait d'un élément nécessaire à sa grandeur nationale, — l'élément maritime. Le commerce du Canada est si étendu, que des communications avec l'Angleterre, pendant toutes les saisons de l'année, lui sont absolument nécessaires. Il y a vingt ans, les mois d'été suffisaient pour les besoins de notre commerce. A présent, ce système serait insuffisant, et pour nos communications durant l'hiver, nous sommes laissés à la merci du caprice de nos voisins sur le territoire desquels nous sommes obligés de passer. J'ai dit aussi que dans la position où nous nous trouvons, une guerre avec les États nous enlèverait nos havres d'hiver. Le Canada a deux des éléments qui forment les grandes puissances — le territoire et la population — mais il lui manque l'élément maritime, que, pour l'avantage de tous, les provinces inférieures lui apporteraient en s'unissant à lui. Ils se trompent grandement ceux qui prétendent que les provinces de l'Amérique Britannique du Nord ne sont pas plus exposées ainsi séparées qu'elles ne le seraient réunies en une confédération. Le temps est venu pour nous de former une grande nation, et je maintiens que la confédération est nécessaire à nos propres intérêts commerciaux, à notre prospérité et à notre défense. C'est ce que nous avons maintenant à discuter; les détails le seront lorsque le projet sera mis en délibération. A présent, la question est celle-ci: La confédération des provinces de l'Amérique Britannique du Nord est-elle nécessaire pour

augmenter notre puissance et pour maintenir les liens qui nous attachent à la mère-patrie? Je n'ai pas de doute que la mesure soit nécessaire pour atteindre ces objets. Les personnes d'origine britannique qui s'opposent au projet, dans le Bas-Canada, semblent craindre que l'élément anglais soit absorbé par l'élément franco-canadien; tandis que de leur côté les adversaires qu'il compte parmi les canadiens-français disent qu'ils craignent l'extinction de la nationalité franco-canadienne. Le parti annexioniste de Montréal, y compris les partisans de M. JOHN McDUGALL, le propriétaire du *Witness*, s'oppose au plan sous le prétexte d'un danger pour les anglais du Bas-Canada. Son désir est de lancer le Canada dans l'union américaine. L'absorption du Canada par l'union américaine a déjà été longtemps convoitée, comme on peut le voir par le 7^{me} article du projet primitif de la constitution américaine, que je demande la permission de lire:—

" Art. 7.—Le Canada, aux termes de cette confédération et dans le cas où il participerait aux mesures adoptées par les États-Unis, sera admis dans cette union et aura droit à tous ses avantages; et sera également, avec tous les autres États-Unis, solennellement tenu d'observer et strictement obéir à ces articles, de même que toutes autres colonies qui seront admises dans cette confédération. Les onze voix du congrès seront augmentées en proportion de l'accroissement de la confédération; mais, excepté le Canada aucune autre colonie ne sera admise dans la confédération sans le consentement de onze voix ou plus, suivant que le cas pourra l'exiger, en raison de l'accroissement de la confédération."

En vertu de cet article, une nouvelle colonie ne pouvait entrer dans l'union qu'à la suite du vote donné par le nombre d'états voulu; mais, quant au Canada, il était exempté de cette condition: il n'avait qu'à le vouloir pour former partie de cette union. (Écoutez!) Les journaux ont reproduit dernièrement un rapport d'une assemblée de l'Institut Canadien, où il fut résolu qu'il était de l'intérêt du Bas-Canada et des canadiens-français, que la province fit partie de l'union américaine.

L'HON. A. A. DORION.—Ce n'est pas le cas.

L'HON. Proc.-Gén. CARTIER.—Si des résolutions n'ont pas été passées, des sentiments ont été exprimés en ce sens. Ensuite, l'*Ordre*, organe de cet institut, a déclaré que les intérêts du Bas-Canada seraient mieux sauvegardés par l'annexion aux États-Unis que par la confédération des provinces. En